

Déclaration préalable de la CGT - Comité technique d'administration centrale -

22 juin 2015

Ce comité technique d'administration centrale est destiné essentiellement à examiner de nouvelles réorganisations liées en grande partie aux baisses d'effectifs et à constater que, justement, les effectifs autorisés de l'administration centrale ont diminué de 192¹ ETP entre 2014 et 2015.

Préalablement, toutefois, nous allons rappeler un certain nombre de préoccupations qui ne concernent pas que l'administration centrale, mais qui touchent ses agents comme tous les autres.

La CGT va donc redire ici que 2150 postes pour le plan de requalification attendu depuis des années, cela n'est pas suffisant alors que 60% des personnels d'exploitation partent à la retraite à l'échelle 4, c'est-à-dire avec une pension entre 1100 et 1200 euros au maximum, que 800 TSDD ont perdu leur emploi fonctionnel en passant au NES, que selon des rapports récents du CGEDD 38% des secrétaires administratifs exercent d'ores et déjà des fonctions d'encadrement ou de responsabilité, et qu'au moins ¼ des adjoints administratifs ont des postes de niveau B.

La CGT va redire ici que pour instaurer plus de justice en matière de rémunération, il ne suffit pas d'aligner les primes des IADD et des IGAD sur celles des IPEF. Il faut aussi remettre à plat les inégalités entre corps techniques et administratifs qui exercent le même niveau de fonctions. Et il ne faut surtout pas les aggraver avec le RIFSEEP pour les administratifs, qui continueraient à avoir des écarts croissants entre eux, seul moyen de faire progresser quelques uns, tandis que les techniques resteraient plus resserrés autour d'une moyenne par ailleurs plus élevée. C'est pourquoi la CGT demande, avec FO, la FSU, l'UNSA et Solidaires, que la dérogation s'applique à tous les corps de nos ministères et nous espérons que vous avez une réponse à nous apporter car cette réponse est urgente.

La CGT va redire aussi que réduire les cycles de mobilité n'est pas un bon signal en période de restructuration, car cela nous laisse entendre qu'il n'y aura plus de mobilité que contrainte. Beaucoup d'entre nous ont choisi les ministères de l'écologie et du logement pour la diversité des parcours qu'ils offraient et l'utilité de leurs missions pour la collectivité. Les voir se dissoudre dans des économies supposées, en réalité fort coûteuses pour toute la société (fin de l'ingénierie publique, de l'ADS, de l'ATESAT, PPP, externalisations...) attristent et démotivent les personnels au moins autant que le blocage de leurs rémunérations. Blocage qui les paupérise mais qui est aussi une insulte à leur travail, dans une société où 150 collaborateurs de la BNP ont reçu en 2014 un bonus d'un million d'euros et 700 autres de 300 000 euros en moyenne.

Mais revenons au périmètre de l'administration centrale, sous peine de s'entendre dire, une fois de plus, que les cadres dirigeants de nos ministères n'y peuvent rien. À rien. Jamais. Ce sont les ministres qui décident. De tout et tout seuls. Sans être éclairés par les cadres dirigeants de nos ministères. Jamais. Sauf sur la nécessité impérieuse d'augmenter en 2015 les primes de deux corps de catégorie A+ de 900 et 1000 euros², celles des secrétaires administratifs de 20 euros à peine et celles de tous les autres de 0.

Pour l'administration centrale, nous allons redire aussi certaines choses que nous avons déjà dites. Et en premier lieu que cela ne sert à rien de faire signer aux ministres des instructions sur la prévention des RPS, et sur le dialogue social, si par ailleurs les conditions de vie au travail sont rendues de moins en moins supportables, et si toutes les décisions importantes qui devraient être discutées avec les partenaires sociaux ne le sont gu'après avoir été prises.

¹ Nous prenons acte du fait que cette diminution n'est «que» de 100 ETP si on tient compte de la création de l'ANCOLS qui place ses postes hors périmètre de la DGALN

² Ceci dit sans jeter l'opprobre sur les corps concernés mais dans le contexte actuel de soit-disant économies pour tout le monde, il y a des indécences qui ne peuvent qu'être relevées.

Le résultat est de plus en plus mal vécu dans les services.

Au CGDD, les organisations syndicales représentées au comité technique ont adressé une lettre ouverte à la nouvelle commissaire pour déplorer l'instabilité d'un service qui a changé 4 fois de direction en 4 ans. Nos collègues parlent de ce qu'ils subissent : la perte de sens du travail quotidien en l'absence de feuille de route claire, le manque de portage de certains dossiers, les renoncements aux missions de service public qui devraient être consacrées au développement durable et à la transition écologique, les circuits hiérarchiques complexes, la réduction des moyens sans priorisation des tâches, le rythme de travail qui ne permet plus de réaliser une production de qualité et la promiscuité en Tour Séquoia qui a amplifié le mal être.

À la DGITM, les chargés d'études dans les bureaux à 3 se plaignent de ne pas pouvoir se concentrer, certains d'entre eux travaillant presque exclusivement au téléphone. Nombre d'agents déplacent, ouvrent et ferment quotidiennement des cartons faute d'avoir reçu les armoires commandées depuis 7 mois. Un stagiaire a été installé dans un espace de confidentialité. Ce n'est pourtant pas faute pour la CGT d'avoir demandé une réaction rapide de l'administration lorsque ce phénomène (prévisible compte tenu des espaces insuffisants) s'est d'abord produit à la DGPR.

À la DGPR, justement, enfin... peut-être... les 2 agents installés dans des espaces de confidentialité vont en sortir : l'un parce qu'il va partir en retraite, l'autre si un bureau supplémentaire est attribué, ce qui est totalement possible puisqu'un bureau est gelé par SPSSI au même étage.

À la DGALN, les organisations syndicales ont dénoncé au dernier comité technique la dégradation des conditions de travail, les dépassements d'horaires systématiques (qui existent d'ailleurs partout), les charges de travail mal réparties et mal anticipées, la persistance d'une vacance de postes supérieure à 10% alors que les effectifs diminuent, ce qui pose le problème de l'attractivité de cette direction où la CGT a par ailleurs maintes fois signalé le niveau à la fois bas et anormalement inégalitaire de la répartition des primes.

Quant au SG, il s'inscrit plus que jamais à la rubrique des cordonniers mal chaussés. La DICOM transférée boulevard Saint-Germain tasse ses agents à 2 dans des bureaux de 15 m2, à 5 dans un bureau de 21m2 et à 8 dans la bibliothèque particulièrement mal éclairée. La DRH envoie dans tous les services une circulaire Promotion rappelant la «grande importance» qu'elle attache à la concertation pour l'élaboration des propositions mais ne l'applique pas à tous les corps au SG. Les agents ont des charges et des conditions de travail anormales à la DRH, à SAF, à la DAEI pour ceux qui préparent la COP21. Et nous ne sommes pas exhaustifs. Tout cela sans autre reconnaissance que des discours creux lors des vœux, auxquels la CGT n'assiste d'ailleurs plus depuis 2 ans.

Mais que de petits problèmes qui ne sont pas du niveau du CTAC, direz-vous ! Il est vrai que ni les petits ni les grands problèmes ne semblent pouvoir être discutés dans les instances où ils devraient l'être. Au point que même le comité technique du CGEDD vient d'être boycotté par l'ensemble des organisations syndicales qui y sont représentées.

La CGT a depuis longtemps exprimé le besoin d'un audit des conditions de travail en administration centrale. Il semble que cela soit envisagé dans le cadre du programme de prévention des risques, enfin présenté à la prochaine séance du CHSCT.

Nous attendons des mesures vraiment négociées pour améliorer les conditions de travail, et donc aussi la qualité du travail, de tous, à tous les niveaux. Et aujourd'hui, nous espérons notamment pouvoir discuter de réelles mesures à prendre pour pallier la fermeture du RER A pendant au moins un mois à partir du 25 juillet. Vous le savez, même un voyage de 1000 lieues commence par un seul pas et, pour les agents du ministère chargé des transports, soyons donc, pour une fois et concrètement, l'administration exemplaire.